

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE 2019/2020

Horaires d'ouverture :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de l'année scolaire de 16h45 à 18h30.

La bibliothèque est fermée les jours fériés, à l'occasion des ponts et lors des vacances scolaires.

Responsabilité des enfants :

Les enfants fréquentant la bibliothèque sont obligatoirement accompagnés d'un adulte, d'un collégien ou d'un lycéen, et restent sous la responsabilité de leur parent.

Les enfants de l'élémentaire ou du collège peuvent fréquenter la bibliothèque en autonomie, en restant sous la responsabilité de leur parent.

Pour le respect du matériel et des personnes, il est interdit de manger, boire, téléphoner et écouter de la musique à la bibliothèque.

Activités de la bibliothèque :

- Emprunt de livres, jeux et DVD
- Lecture
- Informatique
- Possibilité de faire ses devoirs
- Temps d'animation organisés toute l'année

Inscription :

Le prêt de documents nécessite une inscription et s'adresse :

- Aux enfants de la maternelle, de l'élémentaire et du collège (3 à 13 ans) résidant à Saint Rambert
- Aux adultes qui travaillent avec des enfants : enseignants, assistantes maternelles, animateurs...

L'inscription et le prêt sont **gratuits**, il faudra présenter les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile : quittance de loyer, facture,...
- Un numéro de téléphone en service
- Une autorisation parentale signée sur place pour les mineurs

Prêt :

- Livres

Il est possible d'emprunter 3 livres par carte de prêt pour une durée de 3 semaines maximum.

- Jeux de société et DVD

Possibilité d'emprunter un jeu et un DVD par famille pour deux semaines maximum. L'inscription au prêt est de 5€ et nécessite un chèque de caution de 20€.

Pénalités de retard :

- Livre :

Le prêt est de **3 semaines** maximum.

Une amende de 0,10€ par semaine de retard sera exigée dès le 1^{er} jour de retard.

Si la famille passe ou appelle la bibliothèque le dernier jour de prêt, il est possible de lui reporter le prêt d'une semaine maximum.

- Jeux de société et DVD :

Le prêt est **de 2 semaines** maximum.

Une amende de 0,50€ par semaine de retard sera exigée dès le 1^{er} jour de retard.

Si la famille passe ou appelle la bibliothèque le dernier jour du prêt, il est possible de lui reporter le prêt d'une semaine maximum.

L'amende maximum en cas de retard est de 5€.

Détérioration ou perte :

- Livre :

Tout document doit être racheté ou remboursé. Si la famille ne rembourse pas le livre, elle a une amende forfaitaire de 5€ et peut se voir interdite de prêt.

- Jeux de société et DVD :

Nous encaissons le chèque de caution de 20€. La famille ne peut plus emprunter sans un nouveau chèque de caution, elle peut se voir interdite de prêt.

Les personnes qui ne respectent pas le règlement de la bibliothèque pourront en être exclues.

L'équipe de la bibliothèque